

**Séance ordinaire du
8 septembre 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-09-98

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 3 août 2015 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-09-99

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2015

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'août 2015 au montant de 82 180,82 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-09-100

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2015

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2015 au montant de 199 473,70 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 439-2015 – FOSSES SEPTIQUES – TRAITEMENTS ULTRAVIOLETS

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 439-2015 concernant le traitement aux ultraviolets pour les fosses septiques sera proposée.

RÉS. 2015-09-101

APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission;

Attendu que cette demande vise à régulariser une situation;

Attendu que cette demande consiste à autoriser le lotissement et l'aliénation d'une parcelle de terrain entourant celle acquise en 1978 d'une superficie de 1602,6 mètres carrés;

Attendu que le projet vise à utiliser à une fin autre qu'agricole une superficie de 2 812,2 mètres carrés sur deux lots portant les numéros de cadastre du Québec 3 201 658 et 3 201 659;

Attendu que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles s'exerce depuis 1982 sur les 2 812,2 mètres carrés visés par la demande;

Attendu que la demande vise un lot situé dans une zone agrodynamique;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur;

Attendu que le potentiel agricole des lots 3 201 658 et 3 201 659 et des lots avoisinants sont inscrits au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 3-4W, 5-3TP et 5-3RT;

Attendu que le projet est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'accepter la demande adressée par monsieur Gabriel Rioux, afin de régulariser une situation en permettant le lotissement, l'aliénation de 2 812,2 mètres carrés utilisés à des fins autres qu'agricoles depuis 1982 sur des parcelles des lots 3 201 658 et 3 201 659.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-09-102

DON À L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-À-L'ANGUILLE

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de verser un montant de 600 \$ à l'Association de la protection de l'environnement du Lac-à-l'Anguille pour l'entretien du marais filtrant et l'îlot végétal flottant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2015-09-103

ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE RÉDACTION ET DE PUBLICATION DU JOURNAL CONTACT

Attendu qu'un comité a été formé de Joanne Pinel, Marie-Ève Dufour, Jean-François Chabot et Richard Ruest afin de revoir la présentation du journal Contact;

Attendu que l'image et le contenu de notre journal Contact n'ont pas été revus depuis plusieurs années;

Attendu que le journal Contact se doit d'avoir une nouvelle image pour être plus attrayant;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle politique de rédaction et publication du journal Contact. La politique sera classée aux archives sous la rubrique « Journal Contact ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une campagne de sensibilisation se tiendra le 18 septembre en collaboration avec l'école, la Sûreté du Québec et la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général